

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Pôle Santé-Environnement

Monsieur le Maire  
35133 LANDEAN

Affaire suivie par : Brigitte BACON  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02.99.33.34.35  
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/BB  
P.J. : 1  
Date : 13 septembre 2017  
Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade et de loisirs nautiques en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 20167, afin de détecter toute prolifération algale - en particulier de cyanobactéries- susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites,...).  
Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune (**Etang du Chenedet**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

DATE	Nbre de cellules cyanobactéries/ml	Toxines µg/l
25 juillet 2017	385 020	0.3 µg/L
31 juillet 2017	1 014 620	-
08 août 2017	268 780	1 µg/L
18 août 2017	167 740	-
22 août 2017	112 740	-
29 août 2017	100 280	1.7 µg/L
5 septembre 2017	83 040	-
11 septembre 2017	90 280	En cours

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Niveau d'alerte 1 (information) : > 20.000 et < 100 000 cellules par ml

Niveau d'alerte 2 et 3 (Interdiction de la baignade et restrictions possibles de certaines activités nautiques) : > 100.000 cellules /ml

Niveau d'alerte 4 (interdiction de tous les usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau, dépôts importants sur les rives,....

Les résultats des derniers prélèvements réalisés 11 septembre mettent en évidence un nombre important de cyanobactéries potentiellement toxiques dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune supérieur au niveau d'alerte 1 : 20 000 cellules/ml.

**Il convient en conséquence d'informer les usagers par la pose de panneaux qui devront indiquer la nature du risque et les précautions à prendre (exemple d'information du public niveau 1 d'alerte en pièce jointe).**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

Pour le Directeur général et par délégation  
Le responsable du pôle Santé-Environnement



Benoît CHAMPENOIS

Copie : - Préfecture, Service protection civile  
- Nautisme en Ille et Vilaine -Maison des sports –RENNES